Envoyé en préfecture le 25/11/2016 Reçu en préfecture le 25/11/2016 Affiché le

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBE RATTONS 3691-20161118-DELIB181116_121-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 NOVEMBRE 2016

NOMBRE:

• de Conseillers en exercice 27

de présents 20

• de votants 25

L'an deux mil seize Le dix huit novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation

légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe Maire

OBJET
TARIFS DES CONCESSIONS
EN CIMETIERE 2017

Etaient présents: COLLET Ch. MUSY F. COLLET C. BAILLEUX A. MONTAY G. BAUDRIN P. SALADIN B. RAMEZ D. PREVOT V. SPOTO S. MOREAU G. COLOMBEL L. FAILLON J. NATHIEZ V. RIFF C. PREUVOT R. HAMADI A. DUMOULIN H. GOBERT J. THUILLET MP.

Etaient excusés : MULON M. GARNERONE L. DOLEZ C. DESROUSSEAUX C. DE MULDER A.

Procurations respectives à : COLLET C. BAUDRIN P. RAMEZ D. COLLET Ch. PREUVOT R.

Le Maire certifie que le compterendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/11/2016

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 10/11/2016

Etaient absents non excusés: DEBIONNE M. DELANNOY JM.

Un scrutin a eu lieu, M. RAMEZ Damien a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

V u les articles L 2223 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'ordonnance du 6 décembre 1843 (article 7) et la circulaire ministérielle du 30 décembre 1843, Vu la loi du 24 février 1928, Vu l'ordonnance du 5 janvier 1959,

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de donner un caractère évolutif au prix des concessions en cimetière afin d'assurer une saine progression des ressources communales,

Considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1er janvier 2016,

Et après en avoir délibéré,

Décide l'application à compter du 1^{er} janvier 2017 des tarifs suivants pour les concessions dans le cimetière communal :

Envoyé en préfecture le 25/11/2016 Reçu en préfecture le 25/11/2016 Affiché le

ID: 059-215903691-20161118-DELIB181116_12I-DE

	2016	2017
Concessions perpétuelles	44,30 €	45,20 €
(le m2)		
Concessions cinquantenaires	23,50 €	24,00 €
(le m2)		•
Concessions trentenaires	19,00 €	19,40 €
(le m2)		
Concessions temporaires	16,80 €	17/10 €
(15 ans) (le m2)		
Pour mise à disposition de		
cases pour urnes cinéraires		
en columbarium:		
• 15 ans	583,00 €	595,00 €
• 30 ans	869,00 €	887,00 €
Pour mise à disposition d'une		
cavurne:		
• 15 ans	812,00 €	828,00 €
• 30 ans	1080,00 €	1102,00 €

Vote : à l'unanimité.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, MAING, le 23 novembre 2016 La Directrice Générale des Services,

I. SERATINI

